

REPOWERING & RACCORDEMENT

REPOWERING

Il n'y a pas de chapitre spécifique sur le repowering dans la Documentation Technique de Référence d'Enedis car on peut le décomposer en 2 étapes déjà prévues :

- changement de machines,
- modification de la puissance installée et/ou de la puissance de raccordement en injection.

CHANGEMENT DE MACHINES

Pour acter un changement de machines, les étapes à suivre sont :

- Envoi de nouvelles fiches de collectes avec les caractéristiques des nouvelles éoliennes
- Facturation par Enedis d'une prestation de reprise d'études
- Réalisation de l'étude par Enedis
- Envoi d'un avenant à la convention de raccordement actant des modifications (perturbation TCFM, Enclenchement Transfo....)
- Mise à jour de la convention d'exploitation

AUGMENTATION DE PUISSANCE

En cas d'augmentation de puissance :

- La demande d'augmentation de puissance entre en file d'attente :
 - à hauteur de la valeur de l'augmentation de puissance de raccordement en injection,
 - selon l'ordre de qualification des différentes demandes, comme pour tout projet

Seule l'augmentation de puissance de raccordement en injection est assujettie au paiement de la quote part.

- Elle est acceptée s'il reste suffisamment de capacité technique. Elle peut être limitée pour 3 raisons :
 - Capacité du câble de raccordement
 - Capacité de transformation au poste source
 - Capacité d'évacuation du réseau de transport

CAPACITE DU CABLE DE RACCORDEMENT

Si la demande d'augmentation de puissance est supérieure à la capacité du câble existant de raccordement :

- soit un nouveau câble ayant plus de capacité est posé (câble cuivre sur tout ou partie du raccordement),
- soit le producteur s'engage à limiter en permanence sa production avec son outil de conduite (SCADA) à la puissance de raccordement autorisée (bridage).

Il peut dans ces conditions installer une puissance de production supérieure à cette puissance de raccordement, dans la limite de 17MW, puissance maximale installée autorisée par point de livraison sur le réseau de distribution

CAPACITE DE TRANSFORMATION AU POSTE SOURCE CAPACITE D'EVACUATION DU RESEAU DE TRANSPORT

Si la demande d'augmentation de puissance est supérieure à la capacité de transformation au poste source ou à la capacité d'évacuation du réseau de transport, Enedis pourra proposer une offre de raccordement à puissance modulable:

Enedis pourra s'engager :

- soit sur une puissance minimale en injection garantie en permanence,
- soit sur un volume maximal (durée ou énergie) de limitation sur l'année.

La production est alors régulée en temps réel en fonction de la saturation effective du réseau

Ce type d'offre de raccordement sera déployé mi 2018